

DELIBERATION n°2025-08 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

Date de convocation : 26/03/2025

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Présents :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON
Madeleine MINOT, Agnès DESSAINTJEAN, Marie-Thérèse DESBONNE Christiane DUCLOS,
Bernadette GUERRIER

Messieurs Maxime COLLIER, René TRIPOZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Paul GASQUET donne pouvoir à Sylvie THOMASSON

Jean-Pascal FLAUDER donne pouvoir à Marie-Claude CATALA

Nicole CIMETIERE donne pouvoir à Madeleine MINOT

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA



Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Election du (de la) Président(e)

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le conseil d'administration élit sa (son) président(e). Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2024.

Considérant que la désignation du (de la) Président(e) de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret ;

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'élire le président de séance.

Candidature déclarée : Sylvie THOMASSON

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ELIRE Madame Sylvie THOMASSON en tant que Présidente de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique de 2024,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

La Vice-présidente,
Marie-Claude CATALA



La secrétaire de séance
Sylvie THOMASSON

